

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2025/001

Séance du 31 janvier 2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq
le 31 janvier

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Date de la convocation : 24 janvier 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER.

ABSENTE EXCUSEE : Madame Cléo MOIROUD

ONT DONNE POUVOIR : Chantal LOMETTI à Brigitte GEORGERY et Christian SOUILLET DESERT à Louis BALLY

OBJET :

Demande de subvention au conseil départemental pour le projet « travaux rénovation de l'école »

Le conseil départemental, dans le cadre des dotations territoriales, subventionne les collectivités territoriales à hauteur de 40 % du montant de leurs travaux dans certains domaines. La construction ou la rénovation de groupe scolaire en font partie.

A cet effet, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déposer un dossier pour les travaux de rénovation de l'école.

Le montant des dépenses subventionnables pour ce projet de réhabilitation de l'école s'élèvent à 11 267,34 € HT de rénovation de la toiture terrasse, 9 226,30 € HT de réfection du sol et 6 080 € de rénovation des murs de la salle de motricité, 5 710 € de rénovation murs et plafonds de 2 salles de classes, 3 040 € de fermeture de la cour élémentaire, 3 670 € de clôture des jeux pour enfants et 4 835 € HT pour l'acquisition de 3 vidéoprojecteurs interactifs soit un total de travaux de 43 828,64 € HT avec une subvention sollicitée d'un montant de 17 531,00 €.

Le plan de financement du projet pourrait se présenter ainsi :

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
DETR	12 815,00	13/12/2024	
Département	17 531,00	31/01/2025	
Sous total subventions	30 346,00		
Autofinancement	13 482,64		
TOTAL	43 828,64		

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention au conseil départemental d'un montant de 17 531,00 € pour l'opération de rénovation de l'école,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 04 février 2025

Le maire, Aurélien BLANC.

